Formation de perfectionnement du CFPPA de Valdoie - Formation continue

Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie autres produits

Code RS : 6441 *(arrêté du 09/10/2023)*

VALDOIE FORMATION

CFPPA
CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES

Objectifs

Le certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides, dit "certibiocide" vise à certifier les compétences des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels.

Le certibiocide « **autres produits** » est nécessaire pour les utilisateurs, les acquéreurs et les distributeurs des produits biocides réservés à l'usage professionnel appartenant aux types de produits suivants :

- TP8 : produits de protection du bois
- TP15 : produits avicides
- TP21 : produits antisalissure

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que elles disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

Programme

CERTIBIOCIDE

Accueil : Connaître les fonctions et les attentes des participants par rapport à la formation. Inscription sur Cerbere si ce n'est pas fait et présentation du site internet Certibiocide. Remise du livret pédagogique et évaluation des connaissances.

En fin de journée le formateur fait le point avec les stagiaires sur les acquis de la journée, il précise certaines notions qui n'auraient pas été comprises.

Durée et rythme

Durée : 1 jour soit 7 heures

2 sessions a minima par an et selon demandes

☑ En semaine ❑ Week-end
☑ En journée ❑ En soirée

Public

Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides

Modalité de sélection

Participant : 6 minimum - 15 maximum

Prise en compte des inscriptions dans l'ordre d'arrivée. Une inscription est effective à partir de la date de signature de la convention ou du contrat de formation

Poursuite de formation

Nous proposons 2 autres catégories de Certibiocide qui portent sur les « Nuisibles » et les « Désinfectants »

Partie 1 : CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN ET FRANCAIS : Cadre réglementaire européen et français - Arrêté Certibiocide - Autorisation de mise sur le marché (AMM) - Fiche technique (FT) - Réglementation du transport, du stockage - Fiche de données sécurité (FDS)

Partie 2 : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE CES NUISIBLES (oiseaux - xylophages - bio salissures) : Biologie, présentation des problématiques, choix et réalisation du traitement, produits insecticides, solutions alternatives, associations de plusieurs techniques dans le but d'une démarche globale à la suite d'un diagnostic fiable.

Partie 3 : PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Principales voies de contamination et dangerosité pour l'environnement—Facteurs aggravants - Prévention des risques—Gestion des déchets : règles de gestion, devenir des déchets, traçabilité

Partie 4 : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE : Dangers, risques et prévention, Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

Modalités pédagogiques

☑ En présentiel ❑ A distance
☑ En salle ❑ Synchrone
❑ Sur chantier ❑ Asynchrone

•Formation dans nos locaux ou en intra-entreprise selon effectif

Méthodes pédagogiques

•Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs
•Positionnement
•apports théoriques, quizz, phototests, étude d'étiquette, mises en situation, exercices de reconnaissance
•Test certificatif

Formation de perfectionnement du CFPPA de Valdoie - Formation continue

Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides catégorie autres produits

Code RS : 6441 *(arrêté du 09/10/2023)*

VALDOIE FORMATION

CFPPA
CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES

Evaluation et mode de validation des acquis

Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validé par le ministère en charge de l'environnement. Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées. Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification.
Aucune adaptation de parcours n'est possible sur cette formation.

Durée de validité de la certification : 5 ans

- ❑ Diplômant
- ☑ Certifiant
- ❑ Non-certifiant

Renouvellement selon les modalités d'accès identiques à l'obtention initiale.

Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (19/11/2013)

S'INSCRIRE EN FORMATION

➲ Modalités d'inscription
Prendre contact avec le secrétariat au 03.84.58.49.62 ou par mail : cfppa.valdoie@educagri.fr **OU** compléter le formulaire sur notre site internet pour être recontacté : www.cfppavaldoie.fr

➲ Délai d'inscription
Pas de délai prévu, l'inscription est considérée comme effective à la réception du contrat ou de la convention de formation signé.

➲ Modalités de sélection des demandeurs
Les demandeurs sont inscrits dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, jusqu'à épuisement des places.

➲ Pré-requis
- Maîtrise de la langue Française
- Savoir utiliser l'outils informatique et naviguer sur internet
- Création d'un compte Cerbere : *https://certibiocide.din.developpement-durable.gouv.fr/*

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Notre referent de parcours se tient à votre disposition pour toute question relative à l'aménagement de la formation ou aux évaluations.

FORMATEURS HABILITES

CARTIER Maxime ; JACOUTOT Robin ; BITARD Bernard ; FELDER Jean-Michel

ADMINISTRATIF

Secrétariat :

03.84.58.49.62 ou cfppa.valdoie@educagri.fr

REFERENT HANDICAP

PERRIN Nadia 03.84.58.49.62

Nadia.perrin@educagri.fr

TARIFS

- **Dans nos locaux :**
Inscription individuelle : 30€ / heure
Inscription groupe (min 8 - max 10) : 1300€ / jour

- **Dans vos locaux :**
Déplacement du formateur : 1€ / km
Repas du formateur : 15€ / repas
Nuitée du formateur : 60€ / nuit

REMUNERATION ET FINANCEMENT

Rémunération : Aucune

Financements :

- Compte Personnel de Formation (CPF) : OUI
- Autres sources de financements possibles en fonction de votre statut. Contactez–nous.

INDICATEURS DE RESULTATS 2024/2025

100 % de réussite à la certification

98 % des stagiaires sont satisfaits

Informations pratiques :
Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Pas de restauration collective
Pas d'hébergement possible

MAJ 01/09/2025

CFPPA – CENTRE DE FORMATION POUR ADULTES
95 Rue de Turenne - 90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 62
cfppa.valdoie@educagri.fr
www.cfppavaldoie.fr